SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
432 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse :

Direction et fonctionnement de l'Ecole : Halte à la communication, place à l'action !

Le dossier de la direction et du fonctionnement de l'Ecole est en souffrance depuis trop longtemps. En effet, la mission de direction d'école n'a cessé de se complexifier ces dernières années, notamment par des injonctions hiérarchiques, parfois contradictoires, de plus en plus déconnectées du travail de terrain. Les promesses d'allègement des tâches dévolues à cette mission sont restées lettres mortes. Ces derniers mois, lors du confinement, du déconfinement ou encore lors de cette rentrée mal-préparée, les nombreux revirements dans les directives de l'institution ont obligé les enseignant-es et plus particulièrement les directions d'école à mettre en place une multitude d'organisations. Cette charge de travail conséquente et inédite n'est ni reconnue, ni prise en compte, ni accompagnée.

A chaque crise, le Ministère communique largement sur des mesures qui, la plupart du temps, ne trouvent pas de débouchés concrets ou ne sont pas mise en œuvre (voir encart plus bas). Il y a un an, notre collègue Christine Renon mettait fin à ses jours dans les locaux de son école maternelle à Pantin. Son geste, la lettre qu'elle a pris le temps d'adresser à ses collègues, son syndicat, sa hiérarchie, ont provoqué une réelle lame de fond au sein de toute la profession. La perte de sens de son métier, les pressions multiples, l'épuisement professionnel qu'elle décrit nous ont tous bouleversés. Des réponses étaient attendues... Le Ministre prenait des engagements... Ils sont restés lettre morte dans le département...

3 groupes de travail, un chantier avec l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail...

Dans le même temps, dans le cadre de la lutte contre les risques psycho-sociaux (travail réalisé en partenariat avec l'agence Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail), des réponses devaient également être apportées. Or, plus de 3 ans après l'état des lieux réalisé, pas moins de 3 groupes de travail ont eu lieu en Creuse. Le SNUipp-FSU23 a été force de propositions qu'il a construites avec la profession.

Pour déboucher sur... un nouveau groupe de travail....

Ceci n'a débouché sur rien de concret. L'IA-DASEN n'a pas mis en œuvre la moindre mesure et n'a pas été en capacité de formaliser la moindre proposition concrète en direction de la profession. Tout au plus, il a lancé à la volée des mesurettes, pour la plupart en deça du cadre réglementaire, qui ont été rejetées unanimement par les organisations syndicales.

Et pour justifier cette inaction, en spécialiste des mesures dilatoires, il convoquait ce matin... *un nouveau groupe de travail !* C'est dans ce contexte qu'en quelques jours une proposition de motion de conseil des maîtres a été signée par plus de la moitié des écoles du département qui lui délivrent un message clair :

« Nous n'attendons pas un nouveau groupe de travail comme celui que vous convoquez le 16 octobre mais que vous posiez des actes en conformité avec les attentes de la profession pour que notre perte de confiance en l'institution ne se transforme pas en défiance ».

Le SNUipp-FSU23 s'est donc rendu au groupe de travail pour déposer les motions recueillies et délivrer à l'IA-DASEN ce message clair (voir déclaration intégrale en PJ) :

« Vous n'avez pas rempli votre part du contrat. Nous vous demandons donc de prendre vos responsabilités, d'entendre le malaise d'une profession que le contexte sanitaire aggrave. Nous exigeons la tenue d'un CTSD [...]précisant formellement l'ensemble des propositions issues du relevé de conclusions que vous vous engagez à mettre en œuvre ainsi que le calendrier prévisionnelles de leur mise en œuvre ».

A défaut, nous ne manquerions pas, comme nous le demande la profession, d'appeler à durcir le ton sur cette question

A Guéret le 16 octobre 2020

Encart : Bref historique des engagements pris sans lendemain :

– en ***2006,*** un protocole sur la direction d'école instituait des aides administratives dans les écoles. Ces aides, assises sur des emplois précaires, ont disparu plus vite qu'elles ne sont arrivées...

– ***en 2014,*** une circulaire fixait des objectifs en matière de simplification administrative... Elle débouchait localement sur des groupes de travail et un relevé de décisions laconique produit 2 ans plus tard et non mis en œuvre

– ***en 2015,*** l'Académie s'engageait dans un travail avec l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail sur les risques psycho-sociaux **:** ***en 2017,*** l'état des lieux de l'ARACT identifiait la question de la direction d'école comme un levier...

– ***2019/2020 :*** 3 groupes de travail sur la direction à l'échelon départemental mais aucune traduction effective...

– ***août 2020 :*** *une nouvelle circulaire est publiée avec de nouveaux engagements (amélioration du régime de décharge sur les moyens départementaux, liberté d'utilisation des 108h...) : aucune traduction concrète n'est mesurée en cette*